

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3064

10 novembre 2015

SOMMAIRE

57 EastOak Properties (Luxembourg) S.à r.l.	147059	Luxembourg Famous Star	147032
Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	147035	Moo & Roos S.à r.l.	147033
Acteon S.A.	147072	NW CGR 4 S.à r.l.	147044
Arkany S.A.	147040	Party in a Box S.à r.l.	147033
Athena Group S.A.	147071	RPO Bio 7 SCA	147026
Capula Luxembourg Limited	147072	RPO Co-Investment Amex SCS	147072
Fonsicar S.A. SICAR	147032	Sanest-Lux S.A.	147033
Foren Associates S.à r.l.	147031	Seric Holding S.à r.l.	147050
FR Galaxy Holdings S.à r.l.	147032	Skyguards S.A.	147028
Geor S.A.	147027	Stinvest	147029
Global Real Estate Partners S.à r.l.	147027	Sunland Park S.A.	147033
Goldwind International Penonome	147027	Team Valley S.à r.l.	147051
Harry & Cie	147026	Thayan S.à r.l.	147030
Hayworth S.à r.l.	147026	The Place to Bee S.à r.l.	147030
Hekuba S.à r.l.	147026	The Small Enterprise Impact Investing Fund (SEIIF) S.A., SICAV-SIF	147029
Hillscourt Luxemburg S.à r.l.	147027	Time Out S.à r.l.	147030
H & K Financing S.à r.l.	147032	TTG Cayuga Bavaria Intermediate 2 & Cy S.C.A.	147030
International Chemical Investors IV S.A.	147072	Uninvest IV	147029
Jack RIBEIRO S.A.	147072	VBS S.A.	147031
Keravel S.A.	147028	Venusia Real Estate Investment S.A.	147031
Kimolec S.à r.l.	147028	Verity Real Estate S.à r.l.	147029
Knauf Luxembourg S.à r.l.	147028	VF Luxembourg S.à r.l.	147031
LUDES Architecte S.à r.l.	147026	V.T.L. S.A.	147028

RPO Bio 7 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 191.649.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015157617/9.
(150173566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Harry & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 191.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2015.
Référence de publication: 2015157970/10.
(150174163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

LUDES Architecte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 135.287.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 24 septembre 2015. Signature.
Référence de publication: 2015158059/10.
(150173977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Hayworth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.260.451,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 149.361.

Les comptes annuels arrêtés au 31 Juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Walferdange.
Un gérant
Référence de publication: 2015157971/11.
(150174273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Hekuba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.552.676,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 127.136.

EXTRAIT

Il est à noter que l'adresse de la société Adama Holding Public Limited, associé de la Société, est désormais au: Di-mostheni Severi 12, 6^{ème} étage, 1080, Nicosie, Chypre.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 septembre 2015.
Pour la Société
Référence de publication: 2015157973/14.
(150174523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Global Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 125.813.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015157950/10.

(150174119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Hillscourt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.09.2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015157975/12.

(150174327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Geor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.148.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 juillet 2015

I

De désigner, conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 10 Août 1915 modifiée, Maître Marjorie GOLINVAUX, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 7a rue des Glacis à L-1628 Luxembourg comme dépositaire des certificats représentatifs des titres au porteur.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015157957/15.

(150173803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Goldwind International Penonome, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.478.

Extrait de la résolution de l'associé unique

En date du 22 septembre 2015, l'associé unique a décidé comme suit:

- D'accepter la démission d'Elizabeth Timmer en tant que gérant de classe A et ce avec effet au 29 mai 2015;
- De nommer François-Xavier Goossens, né le 8 mai 1976 à Bruxelles, Belgique, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet au 29 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015157952/17.

(150173921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Keravel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 167.173.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158018/9.

(150173809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

V.T.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 67, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 68.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015158256/10.

(150174132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Skyguards S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 40.360.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158214/10.

(150174300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Kimolec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 21, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 152.816.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/09/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015158026/12.

(150174244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Knauf Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch.
R.C.S. Luxembourg B 96.123.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de Knauf Luxembourg S.à r.l. a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Pour Knauf Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015158027/13.

(150174074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Verity Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.359.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015158258/10.

(150174120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Uninvest IV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 122.856.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Suite à une erreur matérielle (copie incomplète des comptes annuels), il s'agit d'un dépôt rectificatif au dépôt L150172886 effectué le 23/09/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte d' UNIVEST IV

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015158254/13.

(150173833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Stinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.962.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à r.l. en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 Septembre 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015158231/14.

(150174366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

The Small Enterprise Impact Investing Fund (SEIIF) S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.339.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 17 septembre 2015

En date du 17 septembre 2015, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Arnaud Gillin, de Monsieur Nicholas Colloff et de Monsieur Roland Dominicé en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle prévue en 2016,
- de remplacer KPMG Audit Sàrl par KPMG Luxembourg, 39 Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle prévue en 2016.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Pour The Small Enterprise Impact Investing Fund (SEIIF) S.A., SICAV-SIF

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015158236/17.

(150174189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

The Place to Bee S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 158.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158246/9.

(150173947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Time Out S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 67, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 165.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158249/9.

(150173785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Thayan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 187.166.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015158244/13.

(150173839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

TTG Cayuga Bavaria Intermediate 2 & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 172.270.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 septembre 2015:

- Mme. Cindy Bonjus Cooper, employée privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Commissaire de la société avec effet au 25 septembre 2015.

- M. Gerard Van Hunen, employée privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Commissaire de la société avec effet au 25 septembre 2015.

- Nomination de M. Nandkumar Dyanghee, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, né le 14 mars 1982, à Port Louis, Île Maurice en qualité de Commissaire avec effet au 25 septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Mme. Yulia Tsyganok, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, né le 13 avril 1981, Joltaia Kroutcha, Ukraine en qualité de Commissaire avec effet au 25 septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Nandkumar Dyanghee, commissaire

- M. Peter Van Opstal, commissaire

- Mme Yulia Tsyganok, commissaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158251/23.

(150174505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

VBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 54.277.

Le Bilan au 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158263/9.

(150174412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

VF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.873.

Le Bilan consolidé de la société mère (VF Corporation.) au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Septembre 2015.

VF Luxembourg S.à.r.l.

Fabrice Rota

Gérant A

Référence de publication: 2015158265/14.

(150174201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Foren Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.377.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 10 septembre 2015

- La démission de Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, né le 15 janvier 1962 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de son mandat de Gérant, est acceptée, avec effet au 18 août 2015.

- Madame Isabelle DONADIO, employée privée, née le 03 octobre 1962 à Amnéville-les-Thermes, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée comme Gérante en son remplacement, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015157934/15.

(150174431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

VRE, Venusia Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.585.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 février 2015

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission, de son poste d'administrateur, de la société MALIBARO SA SPF avec effet au 10 février 2015. Il décide de procéder par cooptation à la nomination, avec effet à cette même date, de la société AMBRYM INVESTMENT SA représentée par Madame Marie-Rose HARTMAN, domiciliée professionnellement à Bohey 24 L-9647 Doncols, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7 et inscrite au registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B194.886. Ce mandat d'administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

La présente décision sera confirmée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015158264/16.

(150174314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Luxembourg Famous Star, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 118.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158042/9.

(150173851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

H & K Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 512.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H & K Financing S.à r.l

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015157968/11.

(150173758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

FR Galaxy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 10.007.145,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.328.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant de classe A suivant, et ce avec effet immédiat:

- Monsieur Alex Townsend Krueger, One, Lafayette Place, CT 06830 Greenwich, Connecticut, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015157935/15.

(150174577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Fonsicar S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.725.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire le 31 août 2015 à Luxembourg

Résolution:

Le mandat du Réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'Assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 comme suit:

Réviseur d'entreprises agréé

A3T S.A., ayant son siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.687.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONSICAR S.A. SICAR

Société d'Investissement en Capital à Risque

Signatures

Référence de publication: 2015157933/19.

(150174425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Sanest-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.
R.C.S. Luxembourg B 90.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157641/9.

(150173403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Sunland Park S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 157.778.

En date du 14 septembre 2015, Fiduciaire Continentale a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société SUNLAND PARK S.A. en ses bureaux, sis 16, Allée Marconi, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 157 778. Par conséquent, la convention de domiciliation conclue entre la société SUNLAND PARK S.A. et Fiduciaire Continentale a été résiliée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015157664/11.

(150173562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Moo & Roos S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Party in a Box S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6139 Junglinster, 2, rue Jacques Santer.
R.C.S. Luxembourg B 161.538.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Homer Andrew, residing at 2, rue Jacques Santer, L-6139 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

being the Sole Shareholder of Party in a Box S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, In den Kreuzwiesen, L-7319 Steinsel, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 161.538 (the "Company"), incorporated by a deed before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand- Duchy of Luxembourg, dated 16 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 18 August 2011 number 1892.

The articles of incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party declared and the notary recorded as follows:

I. That the appearing party is the Sole Shareholder of the Company and holds the one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each in issue in the Company so that the entire share capital is represented and decisions can be validly taken by the Sole Shareholder.

II. That the Sole Shareholder wishes to take decisions on the following items of the agenda:

Agenda

1. Change of the name of the Company into "Moo & Roos S.à r.l." and consequential amendment of Article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows (only in French):

"La société à responsabilité limitée existe sous la dénomination Moo & Roos S.à r.l."

2. Change of the registered office of the Company to 2, rue Jacques Santer, L-6139 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg and consequential amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows (only in French):

" Le siège social est établi dans la Commune de Junglinster. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the meeting resolved to adopt the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into “Moo & Roos S.à r.l.” and to consequentially amend Article 2 of the articles of the Company as set forth in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to change the registered office of the Company to 2, rue Jacques Santer, L-6139 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg and to consequentially amend Article 4 of the articles of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR1,500.

The undersigned notary who understands and speaks French and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le seizième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Homer Andrew, resident au 2, rue Jacques Santer, L-6139 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg (l’ «Associé Unique»),

étant l’Associé Unique de Party in a Box S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, In den Kreuzwiesen, L-7319 Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg, et qui est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161538 (la «Société»), constituée le 16 juin 2011 par acte passé devant Maître Jean SECKLER, notaire alors de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 18 août 2011 numéro 1892.

Les statuts n’ont jamais été modifiés.

La partie comparante a déclaré et le notaire a acté ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l’Associé Unique de la Société et détient les cent (100) parts sociales d’une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (125 EUR) chacune émises dans la Société, de sorte que l’intégralité du capital social est représenté et que l’Associé Unique peut valablement prendre des décisions.

II. Que l’Associé Unique souhaite prendre des décisions sur les points de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société en «Moo & Roos S.à r.l.» et modification en conséquence de l’article 2 des statuts de la Société afin qu’il ait la teneur suivante:

«La société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de Moo & Roos S.à r.l.»

2. Changement du siège social de la Société au 2, rue Jacques Santer, L-6139 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg et modification en conséquence de l’article 4 des statuts de la Société afin qu’il ait la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la Commune de Junglinster. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Ce qui précède ayant été approuvé par l’Associé Unique, l’assemblée a décidé d’adopter les résolutions suivantes:

Première résolution

l’Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société en «Moo & Roos S.à r.l.» et de modifier en conséquence l’article 2 des statuts de la Société comme indiqué dans l’ordre du jour.

Deuxième résolution

l’Associé Unique a décidé de changer le siège social de la Société au 2, rue Jacques Santer, L-6139 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg et de modifier en conséquence l’article 4 des statuts de la Société comme indiqué dans l’ordre du jour.

147035

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1.500.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. À la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent document à la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: H. ANDREW, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29636. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015157565/101.

(150173229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of September.

Before us, Maître Karine REUTER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Madame Rita Rakib, born October twenty first of nineteen sixty eight, privat employee, acting according to an "acte de procuration" signed on the 11th septembre 2015, in the name and place, Mr. Yves Mertz, residing in Luxembourg, acting as the representative of Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg) (hereinafter the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37, route d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129880, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 August 2007 under number 1838. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Karine Reuter, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 June 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 18 July 2015 under number 1784,

pursuant to a power given by a resolution of the board of directors of the Company dated 13 August 2015.

A copy of the minutes of said resolution, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1838 on 30 August 2007.

2) According to article 5 of the Company's articles of association, the Company's subscribed capital is set at six hundred seventy-six thousand nine hundred fifty USD and forty four cent (USD 676,950.44) consisting of twenty five thousand (25,000) class CA shares having a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) each, twenty five thousand (25,000) class CB shares having a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) each, one thousand (1,000) class CD shares having a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) each, one thousand (1,000) class CE shares having a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) each, forty-five million four hundred forty-six thousand nine hundred forty-six (45,446,946) class A shares having a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) each, and fourteen million five hundred ninety-six thousand ninety-eight (14,596,098) class B shares having a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) each and seven million six hundred thousand (7,600,000) class D shares having a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) each.

3) According to article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital, including the issued share capital, is fixed at five hundred million USD (USD 500,000,000.-) consisting of fifty billions (50,000,000,000) shares with a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) per share. During a period of five years from the date of the publication of the Company's amended articles of association, and except as otherwise provided in such article 5, the board of directors

is authorised to issue shares of new classes (for avoidance of doubt: all share classes except share classes A, B, D and all C) and to grant options to subscribe for shares of any new classes, (for avoidance of doubt: all share classes except share classes A, B, D and all C) to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) In the resolutions of the board of directors of the Company dated 13 August 2015, the board of directors has resolved to increase the Company's share capital from its present amount of six hundred seventy-six thousand nine hundred fifty dollars and forty-four cent (USD 676,950.44) by three thousand eight hundred and twelve dollars and fifty cents (USD 3,812.50) up to six hundred eighty thousand and seven hundred sixty-two dollars and ninety-four cents (USD 680,762.94) through the issuance of three hundred eighty-one thousand two hundred fifty (381,250) class E Shares with a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) (the "Class E Shares") without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders of the Company (the "Capital Increase").

5) The Class E Shares have been subscribed as follows:

- Six thousand two hundred and fifty (6,250) Class E Shares have been subscribed by Mr. Jérôme Schoumann, born on June eleventh of the year nineteen seventy nine in Pont-à-Mousson (France), residing professionally at 60, Maltland Court, London W2 3PE, United Kingdom, for an aggregate subscription price of twenty five thousand dollars (USD 25,000.-) fully paid in; and

- Three hundred seventy-five thousand (375,000) Class E Shares have been subscribed by Effil II S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number 169595, for an aggregate subscription price of one million five hundred thousand dollars (USD 1,500,000.-).

The price payable for the shares, amounting to the aggregate amount of one million five hundred twenty-five thousand dollars (USD 1,525,000) has been allocated as follows:

- three thousand eight hundred and twelve dollars and fifty cents (USD 3,812.50) have been allocated to the Company's share capital; and

- one million five hundred and twenty-one thousand one hundred eighty-seven dollars and fifty cents (USD 1,521,187.50) have been allocated to the Company's share premium.

6) As a consequence of the aforementioned Capital Increase, the article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at six hundred eighty thousand and seven hundred sixty-two dollars and ninety-four cents (USD 680,762.94) consisting of twenty five thousand (25,000) class CA shares having a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) each, twenty five thousand (25,000) class CB shares having a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) each, one thousand (1,000) class CD shares having a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) each, one thousand (1,000) class CE shares having a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) each, forty-five million four hundred forty-six thousand nine hundred forty-six (45,446,946) class A shares having a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) each, and fourteen million five hundred ninety-six thousand ninety-eight (14,596,098) class B shares having a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) each, seven million six hundred thousand (7,600,000) class D shares having a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) each and three hundred seventy five thousand (375,000) class E shares having a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) each.

Each class of shares shall exclusively relate to and track a specific separate portfolio of assets constituting each an investment (an "Investment" and together with other Investments the "Investments") determined by the board of directors or the general meeting of shareholders. As between shareholders, each Investment shall be invested for the exclusive benefit and at the exclusive risk of the relevant classes of shares.

The class A shares shall entitle their holders to a) subject to the rights of the holders of class CA shares, all proceeds received by the Company in respect of the Acheron Portfolio Trust which assets are composed of insurance policies and portfolios of life settlement and mortality-related policies acquired in special opportunities or distressed situations and b) the amounts contributed by such holders to the Company, to the extent not invested in the Acheron Portfolio Trust, as well as all proceeds received by the Company in respect of such amounts.

The class CA shares shall entitle their holders to distributions in connection with the same Investment as the class A shares. The distributions in relation to the class CA shares shall be determined in accordance with the rules set out in article 18 below.

The class B shares shall entitle their holders to a) subject to the rights of the holders of class CB shares, all proceeds received by the Company in respect of the Lorenzo Tonti Trust which assets are composed of insurance policies and portfolios of life settlement and mortality-related policies acquired in special opportunities or distressed situations and b) the amounts contributed by such holders to the Company, to the extent not invested in the Lorenzo Tonti Trust, as well as all proceeds received by the Company in respect of such amounts.

The class CB shares shall entitle their holders to distributions in connection with the same Investment as the class B shares. The distributions in relation to the class CB shares shall be determined in accordance with the rules set out in article 18 below.

The class D shares shall entitle their holders to a) subject to the rights of the holders of class CD shares, all proceeds received by the Company in respect of the Avernus Portfolio Trust which assets are composed of insurance policies and portfolios of life settlement and mortality-related policies acquired in special opportunities or distressed situations and b) the amounts contributed by such holders to the Company, to the extent not invested in the Avernus Portfolio Trust, as well as all proceeds received by the Company in respect of such amounts.

The class CD shares shall entitle their holders to distributions in connection with the same Investment as the class D shares. The distributions in relation to the class CD shares shall be determined in accordance with the rules set out in article 18 below.

The class E shares shall entitle their holders to a) subject to the rights of the holders of class CE shares, all proceeds received by the Company in respect of a company, trust or any similar entity, the identity of which is to be resolved upon at a board meeting, which assets shall be composed of insurance policies and portfolios of life settlement and mortality-related policies acquired in special opportunities or distressed situations and b) the amounts contributed by such holders to the Company, to the extent not invested in such Investment, as well as all proceeds received by the Company in respect of such amounts.

The class CE shares shall entitle their holders to distributions in connection with the same Investment as the class E shares. The distributions in relation to the class CE shares shall be determined in accordance with the rules set out in article 18 below.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at five hundred million USD (USD 500,000,000.-) consisting of fifty billions (50,000,000,000) Shares with a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) per Share. During a period of five years from the date of the publication of these amended articles, and except as otherwise provided in this article 5, the board of directors is hereby authorised to issue shares of new classes (for avoidance of doubt: all share classes except share classes A, B, D and all C) and to grant options to subscribe for shares of any new classes, (for avoidance of doubt: all share classes except share classes A, B, D and all C) to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

Within the limits of the authorised capital, the board of directors may create additional classes of shares which will relate to separate Investments.

The board of directors may not issue class CA shares, class CB shares, class CD, class CE or equivalent shares which would be entitled to distributions in connection with a class of shares which relates to an Investment and which would entitle its holders to distributions in accordance with the provisions set out below.

Should a capital increase, or a part thereof, be allocated to the share premium account, it shall be allocated to a share premium account relating to the class of shares in which the capital was increased and exclusively to such class of shares.

Upon the disposal of the entirety of an Investment, the Company shall redeem or repurchase all the shares of the class corresponding to this Investment to the extent and under the terms permitted by article 69 or article 49-8 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and distribute the proceeds of this disposal to the shareholders in accordance with article 18 below. The shares so repurchased will be cancelled at the next extraordinary general meeting of the Company.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company”.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euros (EUR 3.000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L’an deux mille quinze, le onzième jour du mois de septembre.

Par devant Nous, Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Rita Rakib, employée privée, née le 21 octobre 1968, agissant en vertu d'une procuration du 11 septembre 2015 au nom et place de Monsieur Yves Mertz, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en tant que représentant d'Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg) (ci-après la «Société»), une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129880, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1838. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1784, le 18 juillet 2015,

en vertu d'un pouvoir donné par résolution du conseil d'administration de la Société en date du 13 août 2015.

Une copie du procès-verbal de ladite résolution, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en la capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1838, le 30 août 2007.

2) Selon l'article 5 des statuts de la Société, le capital souscrit de la Société est fixé à six cent soixante-seize mille neuf cent cinquante USD et quarante-quatre centimes (USD 676.950,44) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions de la catégorie CA ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, vingt-cinq mille (25.000) actions de la catégorie CB ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, mille (1000) actions de la catégorie CD ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, quarante-cinq millions quatre cent quarante-six mille neuf cent quarante-six (45.446.946) actions de la catégorie A ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, et quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-dix-huit (14.596.098) actions de la catégorie B ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune et sept millions six cent mille (7.600.000) actions de la catégorie D ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune.

3) Selon l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé, comprenant le capital social émis, est fixé à cinq cents millions (500.000.000.-) consistant en cinquante milliards (50.000.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01) par action. Au cours d'une période de cinq ans à partir de la date de publication de des statuts modifiés de la Société, et à moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans cet article 5, le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles catégories d'actions (pour éviter tout équivoque: toutes les actions de catégorie à l'exception des actions de la catégorie A, B, D et tout C) et à accorder des options de souscription à des actions de toute nouvelle catégorie, (pour éviter tout équivoque: toutes les actions de catégorie à l'exception des actions de la catégorie A, B, D et tout C) à de telles personnes et dans des telles conditions qu'il jugera opportunes et spécifiquement, à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

4) Dans les résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 13 août 2015, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille huit cent douze USD et cinquante centimes (USD 3.812,50) afin de porter son montant actuel de six cent soixante-seize mille neuf cent cinquante USD et quarante-quatre centimes (USD 676.950,44) à un montant de six cent quatre-vingt mille sept cent soixante-deux USD et quatre-vingt-quatorze centimes (USD 680.762,94), ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime chacune (les «Actions de Classe E»), sans réserver un droit préférentiel de souscription de ces actions pour les actionnaires existants (l'«Augmentation de Capital»).

5) Les Actions de Classe E ont été souscrites de la façon suivante:

- six mille deux cent cinquante (6.250) Actions de Classe E ont été souscrites par M. Jérôme Schoumann, né le onze juin de l'année mille neuf cent soixante-dix-neuf à Pont-à-Mousson (France), résidant professionnellement au 60, Maitland Court, Londres W2 3PE, Royaume-Uni, pour un montant total de souscription de vingt-cinq mille USD (USD 25.000); et

- trois cent soixante-quinze mille (375.000) Actions de Classe E ont été souscrites par Effil II S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 169595, pour un montant total d'un million cinq cents mille USD (USD 1.500.000).

Le prix à payer pour les actions d'un montant total d'un million cinq cent vingt-cinq mille USD (USD 1.525.000) a été intégralement affecté de la façon suivante:

- trois mille huit cent douze USD et cinquante centimes (USD 3.812,50) ont été affectés au capital social de la Société; et

- un million cinq cent vingt et un mille cent quatre-vingt-sept USD et cinquante centimes (USD 1.521.187,50) ont été affectés au compte de prime d'émission de la Société.

6) En conséquence de l'Augmentation de Capital susmentionnée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à six cent quatre-vingt mille sept cent soixante-deux USD et quatre-vingt-quatorze centimes (USD 680.762,94) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions de la catégorie CA ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, vingt-cinq mille (25.000) actions de la catégorie CB ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, mille (1000) actions de la catégorie CD ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, quarante-cinq millions quatre cent quarante-six mille neuf cent quarante-six (45.446.946) actions de la catégorie A ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, et quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-dix-huit (14.596.098) actions de la catégorie B ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, sept millions six cent mille (7.600.000) actions de la catégorie D ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune et trois cent quatre-vingt et un mille deux cent cinquante (381.250) actions de la catégorie E ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune.

Chaque catégorie d'actions doit se référer et suivre exclusivement un portefeuille de biens spécifique et séparé constituant chacun un investissement (un «Investissement» et ensemble avec d'autres Investissements, les «Investissements») déterminé par le conseil d'administration ou l'assemblée générale des actionnaires. Entre les actionnaires, chaque Investissement est investi pour le bénéfice exclusif et le risque exclusif des catégories d'actions concernées.

Les actions de la catégorie A donnent droit à leurs détenteurs à a) sous réserve des droits des détenteurs d'actions de la catégorie CA, tous les résultats reçus par la Société en rapport avec Acheron Portfolio Trust dont les actifs sous-jacents sont composés de polices d'assurances et de portefeuilles de règlement de fin de vie et de polices d'assurances décès achetées à des conditions très favorables de marché ou de détresse financière de leur titulaires et b) les montants apportés par de tels détenteurs à la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été investis dans Acheron Portfolio Trust, ainsi que les résultats reçus par la Sociétés en rapport avec ces montants.

Les actions de la catégorie CA donnent droit à leurs détenteurs à des distributions liées au même Investissement que les actions de la catégorie A. Les distributions concernant les actions de la Catégorie CA sont déterminées conformément aux règles énoncées à l'article 18 ci-dessous.

Les actions de la catégorie B donnent droit à leurs détenteurs à a) sous réserve des droits des détenteurs d'actions de la catégorie CB, tous les résultats reçus par la Société concernant Lorenzo Tonti Trust dont les actifs sous-jacents sont composés de polices d'assurances et de portefeuilles de règlement de fin de vie et de polices d'assurances décès achetées à des conditions très favorables de marché ou de détresse financière de leur titulaires et b) les montants apportés par de tels détenteurs à la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été investis dans Lorenzi Tonti Trust, ainsi que les profits reçus par la Sociétés en rapport avec ces montants.

Les actions de la catégorie CB donnent droit à leurs détenteurs à des distributions liées au même Investissement que les actions de la catégorie B. Les distributions concernant les actions de la Catégorie CB sont déterminées conformément aux règles énoncées à l'article 18 ci-dessous.

Les actions de la catégorie D donnent droit à leurs détenteurs à a) sous réserve des droits des détenteurs d'actions de la catégorie CD, tous les résultats reçus par la Société concernant Avernus Portfolio Trust dont les actifs sous-jacents sont composés de polices d'assurances et de portefeuilles de règlement de fin de vie et de polices d'assurances décès achetées à des conditions très favorables de marché ou de détresse financière de leur titulaires et b) les montants apportés par de tels détenteurs à la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été investis dans Avernus Portfolio Trust, ainsi que les bénéfices reçus par la Sociétés en rapport avec ces montants.

Les actions de la catégorie CD donnent droit à leurs détenteurs à des distributions liées au même Investissement que les actions de la catégorie D. Les distributions concernant les actions de la Catégorie CD sont déterminées conformément aux règles énoncées à l'article 18 ci-dessous.

Les actions de la catégorie E donnent droit à leurs détenteurs à a) sous réserve des droits des détenteurs d'actions de catégorie CE, tous les résultats reçus par la Société concernant une société, un trust ou toute entité similaire dont l'identité est décidée lors d'une réunion du conseil, dont les actifs sous-jacents sont composés de polices d'assurances et de portefeuilles de règlement de fin de vie et de polices d'assurances décès achetées à des conditions très favorables de marché ou de détresse financière de leur titulaires et b) les montants apportés par de tels détenteurs à la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été investis dans un tel Investissement, ainsi que les résultats reçus par la Sociétés en rapport avec ces montants.

Les actions de la catégorie CE donnent droit à leurs détenteurs à des distributions liées aux même Investissement que les actions de la catégorie E. Les distributions concernant les actions de la Catégorie CE sont déterminées conformément aux règles énoncées à l'article 18 ci-dessous.

Le capital autorisé, comprenant le capital social émis, est fixé à cinq cents millions (500.000.000.-) consistant en cinquante milliards (50.000.000.000) d'Actions ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01) par Action. Au cours d'une période de cinq ans à partir de la date de publication de ces statuts modifiés, et à moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans cet article 5, le conseil d'administration est autorisé par la présente à émettre de nouvelles catégories d'actions (pour éviter tout équivoque: toutes les actions de catégorie à l'exception des actions de la catégorie A, B, D et tout C) et à accorder des options de souscription à des actions de toute nouvelle catégorie, (pour éviter tout équivoque: toutes les actions de catégorie à l'exception des actions de la catégorie A, B, D et tout C) à de telles personnes et dans des

telles conditions qu'il jugera opportunes et spécifiquement, à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

Dans les limites du capital autorisé, le conseil d'administration peut créer des catégories additionnelles d'actions qui se référeront à des Investissements séparés.

Le conseil d'administration ne peut pas émettre d'actions de la catégorie CA, d'actions de la catégorie CB, d'actions de la catégorie CD, de catégorie d'actions de la catégorie CE ou d'actions similaires qui donneraient droit à des distributions conformément aux stipulations énoncées ci-dessous.

Si une augmentation de capital, ou une partie d'augmentation de capital est versée au compte prime d'émission, l'allocation au compte prime d'émission se fera au bénéfice du compte prime d'émission de la classe d'action faisant l'objet de l'augmentation et uniquement au bénéfice de ladite classe d'action.

Suite à la vente/clôture de l'intégralité d'un Investissement, la Société devra racheter toutes les actions de la classe correspondant à cet Investissement dans la limite permise par et conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, et devra distribuer les résultats de cette vente/clôture aux actionnaires conformément à l'article 18 ci-après. Les actions ainsi rachetées seront supprimées lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la société.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Dont acte passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. RAKIB, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20719. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155893/307.

(150171990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Arkany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 198.105.

In the year two thousand and fifteen, on tenth day of September.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ARKANY S.A., a company limited by shares having its registered office at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 198105 incorporated by deed of notary Paul Bettingen residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 12, 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2249 of August 26, 2015 (the "Company").

The meeting is presided by Mr. Gauthier de Vanssay de Blavous, residing at 6 rue Clauzel, 75009 Paris, France, who appointed as secretary Mr. Olivier Jarny, residing professionally at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Me Guillaume Egret, Avocat, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1.- To increase the share capital of the company in order to raise it from its current amount of EUR 31,000 to EUR 43,727.30 by issue of 127,273 new shares with a nominal value of EUR 0.10 each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2.- Subscription of the 127,273 new shares with a nominal value of EUR 0.10 each by the new shareholders: Mr. Daniel Gervis, residing at 14, rue de Grenelle, 75007, Paris, France and Finarta Ltd., a private limited company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 11 Old Court House, Old Court Place, W8 4PD London, United Kingdom and registered under number 04514721;

3.- Amendment of the Articles of the Company;

4.- Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled “ne varietur” by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting i.e. 310,000 registered shares and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First and second resolutions

The general shareholders' meeting unanimously resolves to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of EUR 12,727.30 (twelve thousand seven hundred and twenty-seven Euros and thirty cents) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) to EUR 43,727.30 (forty-three thousand seven hundred and twenty-seven Euros and thirty cents) by issuing of 127,273 new shares each with a par value of EUR 0.10 (ten Euro cents) vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Waiver is given by Mr. Gauthier de Vanssay de Blavous, here present, residing at 6 rue Clauzel, 75009 Paris, France, of his preferential subscription right.

Waiver is given by Mr. Arnaud d'Ussel, residing at 13 rue de la Pierre Levée, 75011 Paris, France, here represented by Mr. Olivier Jarny, residing professionally at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 8, 2015 in Luxembourg, of his preferential subscription right.

Waiver is given by Mr. Antoine Farges de Rochefort Syrieyx, residing at 29, avenue de la Motte Picquet 75007 Paris, France, here represented by Mr. Olivier Jarny, residing professionally at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 8, 2015 in Paris, of his preferential subscription right.

Waiver is given by Mr. Domnin Le Marant de Kerdaniel-Chiris, residing at 28 boulevard Raspail, 75007 Paris, France, here represented by Mr. Olivier Jarny, residing professionally at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 8, 2015 in Paris, of his preferential subscription right.

The total of the new shares are then subscribed, by:

1. Finarta Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 11 Old Court House, Old Court Place, W8 4PD London, United Kingdom and registered under number 04514721, here represented by Me Guillaume Egret, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 7, 2015 in Paris, which declares to subscribe for 90,909 (ninety thousand nine hundred and nine) newly issued shares and to pay up such shares by contribution in cash amounting to EUR 9,090.90 (nine thousand ninety Euros and ninety cents);

2. Mr. Daniel Gervis, residing at 14, rue de Grenelle, 75007, Paris, France, here represented by Me Guillaume Egret, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on September 5, 2015 in Paris, which declares to subscribe for 36,364 (thirty-six thousand three hundred and sixty-four) newly issued shares and to pay up such shares by contribution in cash amounting to EUR 3,636.40 (three thousand six hundred and thirty-six Euros and forty cents).

Which proxies after having been signed Ne Varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for registration purposes.

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of EUR 12,727.30 (twelve thousand seven hundred and twenty-seven Euros and thirty cents) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

In so far as necessary, the general meeting notes that the Company has authorised the subscription of the new shares by the two above subscribers as new shareholders of the Company.

Copy of the Board of Directors' resolution has been presented to the notary.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend Article 6.1 of the statutes to be read as follows:

Art. 6.1. "The share capital is set at EUR 43,727.30 (forty-three thousand seven hundred and twenty-seven Euros and thirty cents) represented by 437,273 (four hundred and thirty-seven thousand two hundred and seventy-three) shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents) each fully paid up."

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 1,200.

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil quinze, le dix septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARKANY S.A., avec siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 198105, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2249 du 26 août 2015 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gauthier de Vanssay de Blavous, avec adresse au 6, rue Clauzel, 75009 Paris, France,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Jarny, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Guillaume Egret, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société aux fins de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 à EUR 43.727,30 par l'émission de 127.273 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 0,10 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription des 127.273 nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 0,10 chacune par les nouveaux actionnaires: Mr. Daniel Gervis, demeurant au 14, rue de Grenelle, 75007, Paris, France et Finarta Ltd., une private limited company constituée et régie par les lois d'Angleterre, avec siège social au 11 Old Court House, Old Court Place, W8 4PD Londres, Royaume Uni, enregistrée sous le numéro 04514721;

3.- Amendement des Statuts de la Société;

4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire aux fins d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 310.000 actions nominatives, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 12.727,30 (douze mille sept cent vingt-sept euros et trente centimes) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 43.727,30 (quarante-trois mille sept cent vingt-sept euros et trente centimes) par l'émission de 127.273 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 0.10 (dix centimes d'euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe existantes.

Souscription - Libération

Renonciation est donnée par Monsieur Gauthier de Vanssay de Blavous, ici présent, avec adresse au 6, rue Clauzel, 75009 Paris, France, à son droit de souscription préférentiel.

Renonciation est donnée par Monsieur Arnaud d'Ussel, avec adresse au 13, rue de la Pierre Levée, 75011 Paris, France, ici représenté par Monsieur Olivier Jarny, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 septembre 2015 à Luxembourg, à son droit de souscription préférentiel.

Renonciation est donnée par Monsieur Antoine Farges de Rochefort Sirieyx, avec adresse au 29, avenue de la Motte Picquet, 75007 Paris, France, ici représenté par Monsieur Olivier Jarny, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 septembre 2015 à Paris, à son droit de souscription préférentiel.

Renonciation est donnée par Monsieur Domnin Le Marant de Kerdaniel-Chiris, avec adresse au 28, boulevard Raspail, 75007 Paris, France, ici représentée par Monsieur Olivier Jarny, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 septembre 2015 à Paris, à son droit de souscription préférentiel.

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par:

1. Finarta Limited, une société responsabilité limitée de droit d'Angleterre, immatriculée sous le numéro 04514721, ayant son siège social au 11 Old Court House, Old Court Place, W8 4PD Londres, Royaume Uni, ici représentée par Me Guillaume Egret, Avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 septembre 2015 à Paris qui déclare souscrire les 90.909 actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à EUR 9.090,99 (neuf mille quatre-vingt-dix euros quatre-vingt-dix-neuf centimes);

2. Monsieur Daniel Gervis, né le 26 septembre 1942, avec adresse au 14, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, ici représenté par Me Guillaume Egret, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 septembre 2015 à Paris qui déclare souscrire les 36.364 actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à EUR 3.636,40 (trois mille six cent trente-six euros et quarante centimes).

Lesquelles procurations après avoir été signées Ne Varietur par les comparants et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement avec celles-ci.

Toutes les actions sont libérées intégralement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.727,30 est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale prend acte de l'agrément donné par la Société à la souscription par les deux souscripteurs précités en qualité d'actionnaires de la Société.

Copie de la résolution du conseil d'administration a été présentée au notaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6.1 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 6.1. «Le capital social de la Société s'élève à quarante-trois mille sept cent vingt-sept euros et trente centimes (EUR 43.727,30) représenté par cent vingt-sept mille deux cent soixante-treize (127.273) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0.10) chacune, entièrement libérées».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

147044

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gauthier de Vanssay de Blavous, Olivier Jarny, Guillaume Egret, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.I, le 10 septembre 2015. 1LAC / 2015 / 28889 Reçu 75.-€

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155941/204.

(150171840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

NW CGR 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 200.073.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NW CGR Holding S.à r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies,

here represented by Mrs Saskia Lux, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of “NW CGR 4 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by at least two managers, who need not to be shareholders. They shall be two classes of managers: «Class A Managers» and «Class B Managers». There shall be at least one Class A Manager and Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager or (ii) the joint or sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not

be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least (i) a Class B Manager and (ii) a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each have been subscribed by NW CGR Holding S.à r.l, prenamed, for an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. The following person is appointed as Class A Manager for an unlimited period of time:
 - Mr. Marco Barcaglioni, born in Rome, Italy, on 1 December 1980, professionally residing at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The following person is appointed as Class B Manager for an unlimited period of time:
 - Wisteria Investment Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, Schlappgaass, L-9365 Eppendorf, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.524, whose permanent representative for the purpose of such mandate is Ms. Cornelia M.W. van den Broek, professionally residing at 13, Schlappgaass, L-9365 Eppendorf.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NW CGR Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Saskia Lux, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut également agir en tant qu'associé ou actionnaire de n'importe quelle société luxembourgeoise ou étrangère de son groupe, à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de cette (ces) entité(s).

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «NW CGR 4 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représentés par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: «Gérants de Classe A» et «Gérants de Classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine les termes de leurs mandats.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires commencés depuis Luxembourg où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) un Gérant de Classe B est présent (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance et (ii) la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune a été souscrit par NW CGR Holding S.à r.l, susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée comme Gérant de Classe A pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Marco Barcaglioni, né à Rome, Italie, le 1 décembre 1980, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
3. La personne suivante est nommée comme Gérant de Classe B pour une durée indéterminée:
 - Wisteria Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.524, dont le représentant permanent pour les besoins de ce mandat est Madame Cornelia M.W. van den Broek, demeurant professionnellement au 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29453. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156326/341.

(150172150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Seric Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 190.848.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157650/9.

(150173249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Team Valley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 200.161.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleven of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"Hush Investments S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

The founder is here represented by Ariette Siebenaler, private employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Team Valley S.à r.l.".

Art. 3. The objects of the Company are to invest in real estate located in any country whatsoever, whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security. The Company may also invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations, to enter into any other agreements relating to such portfolio and to grant and receive pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law.

The Company may also:

- obtain loans, convertible into equity instruments or not, or any other form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of notes, bonds and other debt instruments or debt securities, convertible into equity instruments or not, or otherwise;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies (as defined hereafter) and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

- enter into agreements, including, but not limited to:

- underwriting agreements, marketing agreements, real estate management agreements, advisory agreements, administration agreements, selling agreements and other contracts for services;

- bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security;

- advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or other companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether

through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, enter into all transactions agreements and arrangements which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at GBP 12,500.-(twelve thousand five hundred Pound Sterling), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of GBP 1 (one Pound Sterling) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board meetings should be held in Luxembourg. In extraordinary circumstances and if necessary the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each

participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Written notice of any board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and state that know the agenda for the meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Hush Investments S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred Pound Sterling) is as now at the disposal of the Company Team Valley S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mrs Anne Delord with professional address at 43 Avenue J-F Kennedy 3rd Floor, L-1855 Luxembourg

- Mr Bruno Bagnouls with professional address at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5 Rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onze septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Hush Investments S.à r.l., une société constituée suivant le droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Ici représentée par Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au président acte pour être formalisée avec lui

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit.

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Team Valley S.à r.l."

Art. 3. Les objets de la Société sont d'investir dans l'immobilier localisé dans n'importe quel pays, quelles que soient les modalités d'acquisition notamment, sans que ceci soit limitatif, l'acquisition par voie d'achat ou suite à l'exercice de sûretés. La Société peut également investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments, luxembourgeois ou étrangers tels que, mais sans que cela soit limitatif, des actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi.

La Société peut également:

- conclure des emprunts, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou tout autre forme de moyen de crédit et réunir des fonds, et notamment émettre des obligations, des billets à ordre, des titres de créance et autres dettes, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou par tout autre moyen;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées (telles que définies ci-après) et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

- des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion immobilière, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente et tout autre contrat de services;

- des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties.

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement. Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à GBP 12.500.- (douze mille cinq cents Livres Sterling), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (une Livre Sterling) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les conseils de gérance se tiendront à Luxembourg. En cas de circonstances extraordinaires l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgences, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et

des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Hush Investments S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 12.500.- (douze mille cinq cents Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200.-

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Anne Delord avec adresse professionnelle au 43 avenue J-F Kennedy, 3^{ème} étage, L-1855 Luxembourg
- Monsieur Bruno Bagnouls avec adresse professionnelle au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5 Rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29745. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157670/425.

(150173759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

57 EastOak Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 200.072.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Siena Holdings S.à r.l., a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195960,

here represented by Mr. Fernando Batista and by Mr. Mathieu Beaumont, having both their professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 September 2015.

The said proxy, after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “57 EastOak Properties (Luxembourg) S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in the accomplishment of its purpose. Within such purpose, the Company may among others:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares**Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote.

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision**Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).**

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2016.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The appearing party, Siena Holdings S.à r.l., represented as stated above, subscribes all the twenty thousand (20,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount twenty thousand US Dollar (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be nine hundred Euro (EUR 900.-).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of the sole shareholder. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of the sole shareholder has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at one (1).

2. JSRE (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is currently pending, is appointed as sole manager of the Company.

3. The term of the office of the sole manager shall end on the date when the sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending on 31 December 2016 or at any time prior to such date as the sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholders of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same proxyholders and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person, the proxyholders signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Siena Holdings S.à r.l., une société existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195960,

dûment représentée par M. Fernando Batista et M. Mathieu Beaumont, ayant leur adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 septembre 2015.

La procuration, signée ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «57 EastOak Properties (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute autre nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute

autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts ou assister d'une autre manière, incluant mais n'étant pas limité à, la mise en œuvre et la gestion d'instruments financiers et/ou accords contractuels pour la centralisation des liquidités à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4 La Société peut réaliser toute activité commerciale, industrielle ou financière, qui lui semble être utile à l'accomplissement de son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut entre autres:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s), le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/

auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire ou un commissaire sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

La comparante, Siena Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ neuf cents Euros (EUR 900,-).

Assemblée générale des associés

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale de l'associé unique.

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à un (1).

2. JSRE (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés est pendante, est nommée gérant unique de la Société.

3. Le mandat du gérant se termine à la date à l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2016 ou à toute date antérieure déterminée par l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des mandataires de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes mandataires et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu aux représentants de la comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BATISTA, M. BEAUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 11 septembre 2015. ILAC / 2015 / 28954. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156537/702.

(150172164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Athena Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 87.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015158333/12.

(150174573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

RPO Co-Investment Amex SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 182.908.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157618/9.

(150173564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

International Chemical Investors IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 143.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158682/9.

(150174623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Capula Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 160.145.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Capula Luxembourg Limited

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015158421/11.

(150175229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Jack RIBEIRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 151.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015158692/11.

(150174980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Acteon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACTEON S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015158338/13.

(150174850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.
